

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 18 février 2025

## **Relaxé par le tribunal : une victoire pour la liberté d'expression et le débat démocratique**

Aujourd'hui, le tribunal de Lyon a rendu son verdict et m'a relaxé des accusations de diffamation publique portées contre moi par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, alors dirigée par M. Laurent Wauquiez. Cette décision marque une victoire essentielle pour la liberté d'expression des élus et pour le débat démocratique.

### **Un procès symptomatique d'un refus du débat**

Ce procès n'aurait jamais dû avoir lieu. Il était avant tout le reflet d'une volonté de la majorité régionale de museler l'opposition et d'échapper à ses responsabilités. En tant qu'élu, il est de mon devoir d'interroger, de questionner et, lorsque cela est nécessaire, de critiquer les décisions prises au sein de notre collectivité.

L'affaire qui m'a conduit devant la justice concernait une question légitime que j'ai posée lors de l'Assemblée plénière de mars 2023 et un tweet publié en juin de la même année. Cette question portait sur la vigilance exercée par la Région quant aux subventions accordées aux établissements sous contrat, dans le contexte des révélations du rapport Sauvé sur les abus sexuels dans l'Église. Il s'agissait d'une interrogation politique et morale, non d'une accusation diffamatoire.

### **La décision du tribunal : une reconnaissance de mon droit à interpellier**

Le tribunal a jugé que mes propos relevaient bien du débat démocratique et non d'une volonté de nuire. Cette décision rappelle un principe fondamental : les élus doivent pouvoir poser les questions qui dérangent sans être traînés devant les tribunaux par une majorité qui refuse le dialogue.

Depuis le début de cette mandature, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a démontré une dérive inquiétante : exclusion systématique de l'opposition des débats, absence de réponse aux questions posées, agressivité en séance et stratégies de diversion médiatique. L'attaque dont j'ai fait l'objet s'inscrit dans cette logique d'intimidation, mais la justice a tranché : poser des questions essentielles à l'intérêt général n'est pas un délit.

### **Betharram : un déni qui en dit long**

Ce procès s'inscrit dans un contexte plus large de déni et d'évitement des responsabilités politiques et institutionnelles. Comment ne pas penser à l'affaire Betharram, où François Bayrou, après avoir nié à plusieurs reprises avoir été informé des abus au sein de cette congrégation religieuse, a fini par admettre qu'il avait demandé une inspection... en 1996 ?

Cette affaire illustre à quel point certains responsables politiques préfèrent l'omerta et la diversion plutôt que d'assumer leurs responsabilités. Lorsqu'on met en lumière des faits dérangeants, la réponse n'est pas d'agir mais d'attaquer ceux qui posent les bonnes questions. C'est exactement ce qui s'est passé ici.

## **Un combat pour la transparence et la protection des victimes**

Si cette affaire m'a conduit devant les tribunaux, elle n'a en rien entamé ma détermination à défendre les valeurs qui m'animent depuis plus de trente ans, notamment à travers mon engagement au SAMU social de Grenoble.

Les faits révélés par le rapport Sauvé sont d'une gravité inouïe : 330.000 victimes d'abus sur 70 ans, soit en moyenne 16 nouvelles victimes par jour. Face à de tels chiffres, notre responsabilité d'élus est de poser des questions, d'agir et de mettre en place des dispositifs de protection. Ce combat transcende tous les clivages politiques.

## **Un signal d'alerte contre la judiciarisation du débat politique**

Au-delà de mon cas personnel, cette affaire soulève une question de fond : l'instrumentalisation de la justice à des fins politiques. Ce n'est pas la première fois qu'un élu d'opposition est poursuivi pour ses prises de position, et ce ne sera sans doute pas la dernière. Mais la démocratie ne peut fonctionner sous la menace permanente de poursuites judiciaires chaque fois qu'une critique dérange.

Contrairement à la Région, qui a mobilisé des avocats financés par l'argent public pour mener ce procès, j'ai assumé personnellement ma défense, en mon nom propre. Ce simple fait illustre la dérive inquiétante d'une majorité régionale qui préfère la répression à la confrontation d'idées.

## **Conclusion : continuer le combat pour la vérité et la justice**

Cette relaxe ne met pas fin au combat. Elle le renforce. Plus que jamais, je continuerai à exercer pleinement mon rôle d'élus en posant les questions qui s'imposent, en dénonçant les manquements, et en portant haut et fort les préoccupations des citoyens.

La transparence et la responsabilité doivent être au cœur de l'action publique. C'est en refusant le silence et la complaisance que nous pourrions espérer bâtir une société plus juste, où la parole des victimes est entendue et où les élus, quel que soit leur bord, peuvent s'exprimer librement sans crainte de représailles judiciaires.

Je remercie toutes celles et ceux qui m'ont soutenu dans cette épreuve et je les assure de ma détermination intacte à défendre les valeurs de justice et de démocratie.



**Stéphane GEMMANI**

Élu régional d'opposition

Fondateur du SAMU social de Grenoble